

Séance du 26 novembre 2019

L'an 2019, le 26 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand – Christelle Copleutre - MM. Gérard Thomas – Olivier Champain – Thomas Blot – Philippe Chevalier – Jean-Bernard Pigeard – Nicolas Poilpray - Hubert Rouyer

Absents : Mmes Fabienne Blin – Danièle Chartrain – Evelyne Freulon - MM. Albert Gilbert – Daniel Marty

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal : Accessibilité de la salle polyvalente - Devis complémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – DEVIS COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les portes principales de la salle polyvalente ont été remplacées suite aux travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire a demandé à la société MPO Fenêtres un devis complémentaire pour que les portes soient munies chacune d'une serrure sécurisée. Celui-ci s'élève à 216,66 € HT, soit 260,00 € TTC pour les deux serrures.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** le devis de la société MPO Fenêtres pour un montant de 216,66 € HT, soit 260,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer les démarches afférentes à la mise en place de cette décision.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Le Conseil municipal d'Avezé,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

DEVIS CHAUDIÈRE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à une panne irréparable, la chaudière de la salle polyvalente est à remplacer en urgence.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le devis de la SARL Rousseau Patrice pour un montant de 8 024,72 € HT, soit 9 629,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** la proposition tarifaire de la SARL Rousseau Patrice pour un montant de 8 024,72 € HT, soit 9 629,66 € TTC,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision,
- **Dit que** cette dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 88 – Bâtiments communaux au compte 21318.

DEVIS CELLULE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la cellule de l'armoire de commande située rue de la Poste et déclenchant l'éclairage public dans le centre-bourg est vétuste. Il est donc nécessaire de la remplacer. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux devis de la société Citéos pour la remplacer :

- 1- Remplacement de la cellule crépusculaire pour un montant de 446,00 € HT, soit 535,20 TTC,
- 2- Remplacement du système actuel par une horloge astronomique pour un montant de 614,36 € HT, soit 737,23 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de remplacer la cellule actuelle par une horloge astronomique,
- **Retient** le devis de l'entreprise CITEOS pour un montant de 614,36 € HT, soit 737,23 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Dit** que cette dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 99 – Voirie au compte 21538.

DEVIS CAVURNES ESPACE CINÉRAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les huit cavurnes du cimetière ont été achetées. Il s'avère donc nécessaire de créer des cavurnes supplémentaires. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux devis pour la création de quatre cavurnes :

- Le devis de la société Pellodi pour un montant de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC,
- Le devis de la SARL Fouquet pour un montant de 648,00 € HT, soit 777,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Retient** l'entreprise SARL Fouquet pour la création de quatre cavurnes pour un montant de 648,00 € HT, soit 777,60 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Dit que** cette dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 88 – Bâtiments communaux au compte 21316.

TARIF DOMAINE FUNÉRAIRE - CAVURNES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir le tarif du prix de vente des cavurnes suite à la création de quatre nouvelles cavurnes, et ce à partir de 2020.

Le montant de cette création étant de 777,60 € TTC, le prix de revient par cavurne est de 194,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le tarif d'achat d'une cavurne à 195,00 € à partir du 1^{er} janvier 2020,
- **Précise** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune au compte 70311,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

DEVIS MOTEUR D'EXTRACTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le moteur d'extraction d'air de la salle polyvalente est hors-service.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le devis de la société Missenard Climatique pour un montant de 3 493,08 € HT, soit 4 191,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Retient** la proposition tarifaire de la société Missenard Climatique pour un montant de 3 493,08 € HT, soit 4 191,70 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Dit que** cette dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 88 – Bâtiments communaux au compte 21318.

MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS 2019 – OPÉRATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande de fonds de concours pour l'année 2019 a été effectuée pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Matériel service technique pour un montant de 933,00 €.

Suite à la panne du système de chauffage de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la demande de fonds de concours pour l'année 2019 en remplaçant l'opération susmentionnée par l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Système de chauffage de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le Conseil communautaire de l'Huisne Sarthoise pour le remplacement de l'opération Thème Opérations diverses – Matériel service technique par l'opération Thème Opérations diverses – Système de chauffage de la salle polyvalente,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Système de chauffage de la salle polyvalente	11 517,80 €	Fonds de concours Part restant à la commune	3 455,34 € 8 062,46 €
TOTAL	11 517,80 €	TOTAL	11 517,80 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints pour mettre en place cette décision.

PANNEAU DE SIGNALISATION DE LA ROUTE DE CHERREAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucun panneau de signalisation n'indique la direction de Cherreau sur la voie communale n° 4 depuis la RD 323. Il s'avère donc nécessaire d'en installer un.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté a été pris pour limiter le tonnage de la voie communale n° 4 à 7,5 tonnes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le devis de la société Lacroix City pour un panneau directionnel « Cherreau » avec limitation de tonnage à 7,5 tonnes pour un montant de 590,74 € HT, soit 708,89 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Retient** le devis de la société Lacroix City pour un montant de 590,74 € HT, soit 708,89 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Dit que** cette dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 99 – Voirie au compte 2152.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET

Suite à la panne du système de chauffage de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement sur le budget Commune comme indiqué ci-après :

Section d'investissement :

Opération 114 Aménagement rue de la Métairie - Compte 2315	- 10 000,00 €
Opération 088 Bâtiments communaux - Compte 21318	+ 10 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D21 2019 en date du 19 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits comme mentionnés ci-dessus pour faire face aux opérations financières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2019 telle que détaillée ci-dessus,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints pour mettre en place cette décision,

TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU 23 NOVEMBRE 2019 PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'AVEZÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Comité des Fêtes d'Avezé a organisé une soirée choucroute le 23 novembre 2019. Pour cette manifestation, le Comité des Fêtes aurait dû payer le tarif « Habitants de la commune », soit 229,00 € pour la location de la salle polyvalente.

Or, au vu de la panne irréparable du système de chauffage de la salle polyvalente et des inconvénients engendrés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la gratuité de la salle polyvalente, à titre exceptionnel, pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** de fixer la gratuité de la salle polyvalente, à titre exceptionnel, pour la soirée organisée le 23 novembre 2019 par le Comité des Fêtes d'Avezé,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la mise en place de cette décision.

TARIF LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ORGANISATION D'UN THÉ DANSANT LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020 PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'AVEZÉ

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier émanant du Comité des Fêtes d'Avezé demandant un tarif préférentiel pour la location de la salle polyvalente pour l'organisation de leur thé dansant le dimanche 18 octobre 2020, initialement prévu le vendredi 16 octobre 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** de fixer le prix de la salle polyvalente à 50,00 €, à titre exceptionnel, pour l'organisation du thé dansant du Comité des Fêtes d'Avezé qui aura lieu le dimanche 18 octobre 2020,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la mise en place de cette décision.

ADHÉSION À ILLIWAP

Cet ordre du jour est reporté.

PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE

Honoraires du bureau d'études pour le projet de remplacement de la chaudière de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière de l'école et dans le but de demander des subventions pour l'année 2020, il est nécessaire, dans un premier temps, de mettre à jour l'audit énergétique des bâtiments et installations thermiques de l'école réalisé en 2015, qui préconisait notamment la mise en place d'une chaudière à granulés bois, et d'avoir une estimation financière précise de ce projet.

Monsieur le Maire soumet la proposition d'honoraires du bureau d'études N.E.C.S. Ingénierie qui avait réalisé l'audit énergétique des bâtiments et installations thermiques de l'école en 2015 pour un montant de 1 200,00 € HT, soit 1 440,00 € TTC comprenant 20 heures de travail à 60,00 € HT, déplacements inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** la proposition tarifaire du bureau d'études N.E.C.S. Ingénierie pour un montant de 1 200,00 € HT, soit 1 440,00 € TTC,
- **Demande** que le bureau d'études N.E.C.S. Ingénierie propose une estimation financière pour la mise en place d'une installation thermique à granulés bois et d'une autre alternative,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer les démarches afférentes à la mise en place de cette décision.

DIVERS

Réunion de l'ASRHVP

Une réunion de l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence aura lieu le lundi 16 décembre 2019 à 17h30 à la salle polyvalente d'Avezé pour présenter les travaux prévus sur les cours d'eau du Grenasy, Jault et de la Petite Rivière aux propriétaires concernés.

Association France-Congo

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de remerciements de l'Association France-Congo suite à l'organisation de la marche solidaire du 22 octobre 2019.

Rapport d'activités de la Mission locale Sarthe Nord

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception du rapport d'activités de la Mission locale Sarthe Nord qui aide les jeunes de 16 à 25 ans à s'insérer dans le monde professionnel.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire et le Conseil municipal retiennent la date du samedi 11 janvier 2020 à 11h00 pour les vœux du Maire qui auront lieu à la salle polyvalente.

Bons de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les bons de Noël destinés aux personnes de 70 ans et plus sont en cours d'élaboration. Monsieur le Maire avisera les conseillers pour la distribution.

Poste de relevage rue du Prieuré

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux dernières pluies, une quantité importante d'eaux pluviales, notamment liée à un mauvais branchement de certains administrés de la commune, est arrivée dans les pompes. Celles-ci ont du mal à fonctionner.

Des études sont en cours pour savoir quelle est la cause de ce dysfonctionnement.

ATESART : visite annuelle de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ATESART a fait le tour de la voirie communale pour prévoir les travaux à réaliser en 2020. La priorité va à la route de la Sauvagère qui se fend à cause du sol argileux. L'ATESART va faire une estimation avec deux solutions :

- Soit pour une réparation aux endroits les plus abîmés,
- Soit la reprise de la route avec une nouvelle technique qui consoliderait la structure de cette route.

La séance est levée à 22 heures 00.